



compte rendu

Mairie de St Genix les Villages

Commission des finances et des affaires générales

date réunion	4 avril 2019
organisée par	Jean-Claude PARAVY, 1 ^{er} adjoint, finances et affaires générales
participants	Joël PRIMARD Robert CHARBONNIER Daniel REVEL Philippe CORMIER Gilbert GROS Daniel POLAUD Agnès ROBERT Joël BORGEY Jean-Marie KREBS Marie-France PICARD Claudine GODELLE Nadine CARLET Thomas ROSSI Lucie PULLIAT Jean-Claude PARAVY <i>Également présents :</i> Gilles MAURAS, Secrétaire général Pascale LACORTE, Fabienne BERNARD et Patricia GIRERD <i>Absents/Excusés :</i> - Catherine FAURE-LOMBARD - Michel BAVUZ - Romain BAVUZ
liste de diffusion	Les participants et membres de la Commission, le site
prochaine réunion	À déterminer

REDACTEUR	Jean-Claude PARAVY
-----------	--------------------

L'ordre du jour de cette réunion de la Commission est le « débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019 », afin d'arrêter les orientations et le contenu du budget initial de la commune nouvelle qui sera présenté au Conseil municipal le 11 avril.

La receveuse municipale, Mme Dreclerc, est excusée, mais une réunion de travail avec elle s'est tenue lundi, avec les maires délégués et le secrétariat général, afin de préparer ce budget de l'an 1 de la commune nouvelle.

La réunion se déroule sur la base des explications et propositions possibles développées par l'Adjoint aux finances, à partir de tableaux chiffrés et graphiques projetés en séance.

1/ Comptes administratifs 2018 :

Il est rappelé que l'exercice 2018 s'est exécuté avant la fusion des communes mais qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul organe délibérant : le conseil municipal de la commune nouvelle devra donc adopter séparément les 4 comptes administratifs correspondant aux 4 budgets exécutés par les 3 maires. La présentation consolidée de ces comptes administratifs n'est présentée que pour information.

L'exécution budgétaire 2018 s'est déroulée de façon normale dans chaque commune, et les résultats sont pleinement conformes aux comptes de gestion de la Receveuse municipale.

On peut caractériser globalement cette exécution ainsi :

- aucune commune n'a effectué de nouvel emprunt cette année et la fiscalité n'a pas été modifiée à St Genix et St Maurice, seul Grésin a diminué le taux de ses taxes directes ;



- pour le budget général de St Genix-sur-Guiers, ce fut une année sans investissement exceptionnel, gérée avec prudence dans l'incertitude des financements du futur gymnase : toutes les marges de manœuvre dégagées en cours d'année n'ont pas été utilisées, dégageant ainsi un excédent de clôture se relevant par rapport aux tendances des années antérieures.
- pour le budget annexe de la Centrale électrique, il y a peu de mouvements : en 2018, certains sont plus élevés qu'en régime de croisière, car il a fallu procéder à la régularisation du régime de TVA passé, ce qui a occasionné des écritures multiples, généralement à la fois en dépenses et en recette ;
- pour le budget de Grésin, un important effort de mise à niveau a été effectué en investissement sur la voirie, mais en autofinancement, ce qui gonfle le budget d'investissement exécuté et diminue le montant disponible en report par rapport aux années antérieures ;
- pour St Maurice-de-Rotherens, ce fut le retour à une année plus habituelle après des investissements importants avec emprunt en 2017.

Globalement, la gestion 2018 dégage un excédent net cumulé, disponible pour financer les programmes 2019, de 584 050 €, compte tenu de Restes à réaliser nets de 228 329 €.

Après examen, la Commission propose au Conseil d'adopter les 4 Comptes administratifs 2018.

2/ Budget initial 2019 :

Il est rappelé que l'architecture budgétaire arrêtée en janvier regroupe dorénavant l'ensemble des budgets, y compris le budget annexe de la Centrale électrique, en un seul budget général.

Les propositions pour ce budget général sont présentées :

- Section de fonctionnement :

Les **dépenses** correspondent pour la plupart à des activités continues, donc à des reconductions, mais celles-ci ne doivent pas être considérées comme automatiques, sinon, il n'y aura bientôt plus aucune marge de manœuvre.

Un balayage détaillé des postes budgétaires dans chacune des anciennes communes a été effectué afin de proposer un montant consolidé calculé au plus juste : on retrouve quelques charges qui évoluent plus vite que l'inflation, comme l'énergie ou les contrats de maintenance ; leur augmentation est compensées par des économies sur le fonctionnement courant chaque fois que cela s'avère possible.

Les dépenses de personnels font l'objet d'une attention particulière : le budget a été construit sur un effectif constant, sans création de poste, les enveloppes n'évoluant qu'en fonction d'un GVT (glissement vieillesse-technicité) appliqué de 2 %, ce qui a été estimé correct par la receveuse. Pour l'enveloppe des personnels non-titulaires, il n'y a plus d'opérations de recensement mais sont prévues des opérations d'archivage.

Les autres charges de gestion courante évoluent notamment avec l'augmentation de la contribution au Syndicat du Mont Tournier qui vient de réaliser d'importants investissements.

Les **recettes** qui ne sont pas encore connues font l'objet d'une estimation prudente : ainsi, le FPIC n'évolue plus nationalement, mais des mouvements internes sont à prévoir : comme la Communauté de Commune, une estimation prudente de -5 % a été retenue. De même la DC RTP n'est pas encore calculée.

Les principales dotations de l'État sont tombées le matin même de la réunion : comme attendu, la garantie accordée aux commune nouvelle a fonctionné : les dotations composant la DGF se relèvent toutes, globalement d'un peu plus de 5 %, sauf la petite dotation « élus locaux » dont bénéficiaient Grésin et St Maurice, qui disparaît.

A fiscalité constante, la section de fonctionnement dégagerait un excédent disponible pour la section d'investissement de 786 102 €.

- Section d'investissement :

Les recettes propres de la section sont limitées : FCTVA, taxe sur les pylônes et taxe d'aménagement et les subventions notifiées (d'autres sont attendues)... c'est donc l'excédent dégagé en fonctionnement qui permet de construire un programme d'investissement d'un niveau acceptable.

Une fois listées les dépenses hors opérations (remboursement en capital, reversement de taxes,...) et compte tenu de Restes à réaliser de 195 639 € sur les opérations en cours, le disponible pour les opérations neuves s'élèverait à 581 102 €.

Avant de poursuivre, il convient d'analyser et de prendre des décisions sur plusieurs **facteurs d'équilibre** des finances de la commune nouvelle :



- **la fiscalité** : les taux des différentes taxes directes sont différents entre les communes d'origine : St Maurice et Grésin présentent une base faible mais des taux plus élevés que St Genix, qui a une base plus large et des taux restés modérés. Le dispositif applicable aux communes nouvelles est présenté, bien qu'il ne s'applique formellement qu'à compter de 2020. La fusion étant postérieure au 1^{er} octobre, la structure fiscale de 2018 est en effet reconduite cette année.

La convergence fiscale vers le « taux moyen pondéré (TMP) » pour chaque taxe conduirait à une réduction des taux pour Grésin et St Maurice et une augmentation pour St Genix, sensible pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Selon la loi, c'est l'an prochain qu'il faut fixer le rythme de cette convergence (entre 1 et 12 ans), mais cette année, la commune a une relative liberté de manœuvre pour décider ou non d'une étape vers cette convergence, puisqu'elle doit arrêter des taux pour chaque ancienne commune et chaque taxe.

Suite à la réunion technique de lundi, des simulations ont été faites à la demande notamment de Robert Charbonnier : avec un alignement immédiat sur les taux de St Genix, la perte de recette serait de -40 786 € ; avec une augmentation de 2 % des taux de St Genix et un alignement sur ces nouveaux taux, la perte se réduirait à -25 159 €.

Après de nombreux échanges et l'examen des effets sur les opérations d'investissement, il est estimé injustifié de faire porter aux contribuables de St Genix le coût fiscal de la fusion et est proposé un alignement immédiat des taux sur ceux actuels de St Genix-sur-Guiers, sous réserve de vérification avec la DDFiP du respect des règles complexes de lien entre les taux. En conséquence, certains investissements souhaités notamment sur Grésin et St Maurice devront être différés.

- **les opérations d'investissement** : l'inventaire des opérations recensées et chiffrées s'élève à 1 120 000 € pour un montant disponible à fiscalité constante de 581 102 € et donc de 540 313 € après alignement des taux.

La liste des opérations est balayée en détail par la Commission pour descendre en dessous des 580 000 €, l'ajustement final sera présenté au conseil municipal après recalcul de l'effet sur les recettes.

- **le financement du projet de gymnase** : une fiche financière est présentée à la Commission, partant du coût du projet issu des dossiers de demande de subvention (2 617 000 €HT de travaux + 246 555 €HT de maîtrise d'oeuvre). Est détaillé le reste à financer et les concours obtenus de la région, du CTS et du Conseil départemental, suite à une réunion chez son Président.

Il reste à financer près de 1,2 M€. Plusieurs pistes existent pour ramener ce gap, certaines devant être confirmées. Il apparaît donc possible de lancer le projet en limitant l'emprunt nécessaire à 1 M€, ce qui correspond aux simulations faites par le passé. Simplement, pour équilibrer le budget dans l'attente des compléments qui ne peuvent être budgétés actuellement, il est nécessaire d'inscrire une recette d'emprunt de 1,2 M€, qui sera ramenée à 1 M€ au moment où le Conseil sera amené à autoriser le maire à emprunter.

De même, le financement de la TVA interviendra par des versements de FCTVA échelonnés, mais pour équilibrer le budget, il faut prévoir une avance à court terme correspondant à la TVA globale, cette avance devant être limitée en fait par le dispositif FCTVA annoncé.

- **l'endettement** de la commune nouvelle est examiné parallèlement au projet de gymnase. A ce jour, St Genix-sur-Guiers était sur une pente de net désendettement, mais son endettement restait formellement plus élevé que ceux de Grésin et St Maurice. La réalité est en fait un peu différente : un emprunt de St Genix est remboursé par des tiers (la MSP) et ne pèse donc pas sur la capacité de remboursement de la commune, et les deux autres communes remboursent un endettement qui n'est pas dans leur budget : celui du Syndicat du Mont Tournier, qui vient de se ré endetter. Les simulations intégrant ces deux correctifs montrent la soutenabilité d'un emprunt de 1 M€ sur 20 ans pour l'extension des installations sportives.

La Commission donne son aval aux propositions discutées et aux orientations ajustées en séance, à finaliser et à présenter au Conseil jeudi prochain.